

# Des aides pour les entreprises bloquées

**GILETS JAUNES** Les commerces et entreprises impactés par le mouvement peuvent bénéficier de mesures de la Direccte

CATHERINE DARFAY  
c.darfay@sudouest.fr

Vingt-quatre entreprises giron- dines, sur 69 en Nouvelle-Aqui- taine, ont fait ces dernières se- maines une demande d'autorisation d'activité partielle auprès de la Direc- te (Direction régionale des entrepri- ses, de la concurrence, de la consom- mation du travail et de l'emploi). Es- sentiellement dans les galeries commerciales, les grandes surfaces ou les magasins des zones commer- ciales. « Les demandes ont commencé dès le 19 novembre, au lendemain du premier week-end des gilets jaunes », précise Isabelle Notter, directrice de la Direccte. Charge à son organisme d'indemniser les salariés qui n'ont pu rejoindre leur lieu de travail pour cause de blocages ou en cas de centre commercial lui-même bloqué.

## « 25 à 30% de pertes »

« Nous savons que certaines entrepri- ses ont pu perdre 25 à 30 % de leur chiffre d'affaires, parfois plus, mais le seul critère tangible pour le moment, c'est les demandes d'activité partielle, qui peuvent être instruites sous deux à trois jours », expose Isabelle Notter.



**Certains centres commerciaux, comme à Sainte-Eulalie, ont fait l'objet de barrages filtrants. Ils peuvent demander de l'aide.** J. D.

La Direccte est chargée de mettre en œuvre les mesures pour accom- pagner les entreprises impactées par le mouvement. Pas toute seule : elle travaille avec les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les organisations patronales grâce à une cellule de crise. Plusieurs mesures sont en effet accessibles aux entrepri- ses (1). À commencer par l'étalement des échéances fiscales et sociales qui n'a pas encore commencé puisque la prochaine est prévue lundi 17 décem- bre et que les entreprises ne savent

pas encore si elles pourront y faire face ou pas.

Des indemnisations par les assu- rances, des financements à court terme par les banques et des crédits bancaires garantis jusqu'à 70 % par la Banque publique d'investissement (BPI) peuvent également être ap- puyés par la Direccte. Enfin, les com- mercials peuvent solliciter auprès du préfet des ouvertures exceptionnelles pour les dimanches de fin d'année.

(1) nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr



**iberlain s**  
STUDIO CANAL

40 / 13h25 / 1  
21h40

**ves (AVERT.)**  
15 / 13h45 / 16  
21h45

**ies frères**  
13h20 / 15h30  
20h / 22h10

13h10 / 15h25  
9h55 / 22h10

**u périr**  
1h20 / 22h  
**mpagnie**

**VED'ORNON**  
5R

17-Art  
96 14 30  
nemas.fr/ville

**Bom**

**iation Natio**  
5)  
5 / 16h30 / 2

**Le Secret**  
**ion Magiqu**  
3h45 / 16h /

**in Rhapsodi**  
3h30 / 13h45  
3h45 / 22h30  
**isette**  
**tre royaur**  
3h30 / 15h45

**rite ice**

**me**  
**h Grace**  
145 / 15h45,  
2h30  
**Bain**  
1h45 / 16h30

## TOUTE LA SEMAINE

ÉCOUTEZ VIRGIN RADIO TOUTE LA JOURNÉE. DÈS QUE VOUS ENTENDEZ

# LADY GAGA